

Forum consultatif sur le développement durable des métaux non ferreux

tenu à Bruxelles (Belgique),
les 28 et 29 septembre 2000

EXPOSÉ DU PRÉSIDENT

Les pays membres qui font partie des trois groupes d'étude internationaux sur les métaux non ferreux – le Groupe international d'étude sur le cuivre, le Groupe d'étude international du plomb et du zinc et le Groupe d'étude international du nickel – ont convoqué la première réunion du Forum consultatif sur le développement durable des métaux non ferreux à Bruxelles (Belgique), les 28 et 29 septembre 2000. Le Forum consultatif, qui s'est tenu au Centre des congrès Albert Borschette, était accueilli par la Commission européenne et coprésidé par M. Sauli Rouhinen du ministère de l'Environnement de la Finlande et M. Alek Ignatow de Ressources naturelles Canada. Environ 90 délégués de 22 pays y ont assisté, dont 9 représentants d'organismes environnementaux et sociaux non gouvernementaux. La liste des participants au Forum consultatif se trouve en annexe.

Le Forum consultatif a été organisé afin de tirer parti des résultats de l'atelier sur le développement durable qui a eu lieu à Londres, en novembre 1999. Lors de cette rencontre, les participants à l'atelier ont mis en évidence la nécessité de mettre sur pied des activités visant à promouvoir la production, l'utilisation, la réutilisation et le recyclage efficace, efficient et durable de matériaux inoffensifs pour l'environnement, destinés à être utilisés par les entreprises. Le Forum consultatif avait pour but de faire ressortir les recommandations ou les points prioritaires qui ont reçu l'appui général des gouvernements, des institutions multilatérales, de l'industrie et des organismes non gouvernementaux. Les participants au Forum consultatif ont reçu la mission d'élaborer les composantes d'un plan d'action et de voir à sa mise en oeuvre à l'intention des pays membres des groupes d'étude internationaux et des autres parties intéressées.

La première journée a été répartie en cinq séances. Lors de la première séance, on a demandé aux participants si le document de travail (qui leur avait été transmis avant la réunion et qu'ils pouvaient consulter également sur le site Internet du Forum consultatif, à l'adresse suivante : www.nfmsd.org) traduisait bien les résultats de l'atelier de 1999.

Puis, on leur a demandé de relever, lors de chaque nouvelle séance, les recommandations des participants à l'atelier ayant recueilli l'appui du plus grand nombre en vue d'en assurer le suivi.

À l'aide des questions soulevées au cours de la première journée de discussions, les coprésidents et les rapporteurs ont dressé une liste des activités recommandées qu'ils ont réparties en six domaines afin de la soumettre pour examen, lors de la deuxième journée, aux membres du Forum consultatif :

- programmes de gérance;
- consultation et participation des collectivités;
- promotion du recyclage;
- recherche et développement;
- mécanismes ouverts et transparents pour l'amélioration de la communication;
- élaboration et diffusion de l'information destinée à la prise de décisions.

Les principales mesures et recommandations retenues par le Forum consultatif dans les six domaines d'activités sont présentées dans l'Annexe A.

Compte tenu de l'ampleur des activités relevées dans cette annexe, les coprésidents ont proposé un plan d'action soulignant la ferme volonté des participants au Forum consultatif de progresser rapidement et d'une manière tangible. Les participants ont fortement recommandé la constitution de trois groupes de travail spéciaux afin d'assurer les suivis dans les domaines suivants : (i) production des métaux non ferreux, (ii) bonne gestion des produits, y compris leur utilisation et recyclage, et (iii) science, recherche et développement. Chaque groupe de travail prendra en considération toutes les activités recommandées dans les six domaines compris dans l'Annexe A. À titre d'exemple, le Forum consultatif a relevé un certain nombre de mesures préliminaires, exigeant un appui ferme de la part des participants à la réunion. Chaque groupe de travail spécial pourrait donc décider de procéder de la façon suivante :

- **production des métaux non ferreux, y compris la production de métaux en général**
 - meilleures pratiques pour aborder les problèmes des collectivités, comme la consultation;
- **bonne gestion des produits, y compris leur utilisation et recyclage**
 - méthodes pour traiter du choix des produits de base,
 - analyse de l'acheminement des produits de base dans la production des métaux,
 - initiative du groupe d'étude international afin de faciliter le transfert de technologie en vue d'accroître le recyclage dans les pays en voie de développement;
- **science, recherche et développement**
 - création d'un réseau de recherche mondiale,
 - atelier sur l'évaluation des risques.

Les participants au Forum consultatif ont également recommandé d'agrandir le site Internet commun aux trois groupes d'étude internationaux afin qu'il serve de plaque tournante pour l'échange d'information et qu'il facilite la tâche des trois groupes de travail spéciaux.

Les trois groupes de travail spéciaux se composeraient des coprésidents des organismes gouvernementaux, de l'industrie et des organismes non gouvernementaux. Ils auraient pour mission de regrouper les travaux existants, de partager l'information, de relever les lacunes et de mettre rapidement sur pied des activités pertinentes liées aux recommandations retenues par le Forum consultatif en vue d'assurer leur suivi. Pour commencer, chaque groupe de travail spécial devrait prendre en compte tous les résultats provenant de la réunion de Bruxelles et dresser un plan de travail afin de prendre les mesures les plus appropriées dans les meilleurs délais. Chaque groupe de travail spécial bénéficiera du soutien du secrétariat d'un des trois groupes d'étude internationaux sur les métaux. Le comité consultatif des groupes d'étude sur le développement durable définira les attributions des groupes de travail spéciaux de concert avec les coprésidents du Forum consultatif.

Dès que l'*Exposé du président* aura été révisé au vue des commentaires que lui auront transmis les participants au Forum consultatif (*ceux-ci ont déjà été préparés par les coprésidents*), les groupes d'étude spéciaux se chargeront de le diffuser à tous les pays membres et à toutes les autres parties intéressées, tout en s'enquérant de la volonté des uns et des autres de faire partie des groupes de travail spéciaux. On demandera à toutes les parties intéressées de confirmer leurs intentions en ce sens d'ici la fin de janvier 2001. Le comité consultatif des groupes d'étude sur le développement durable recueillera les réponses et formera les groupes de travail spéciaux, lesquels élaboreront alors leurs propres plans de travail. Chaque groupe de travail spécial présentera ses

conclusions au Forum consultatif vers la fin de 2001, à une date et dans un lieu non encore fixés.

Les coprésidents ont remarqué que les participants étaient animés d'un grand esprit de coopération, lors des discussions entamées au cours du Forum consultatif, et qu'ils souhaitaient conserver cet élan et continuer à travailler ensemble dans l'intention d'obtenir des résultats concrets. Déjà au cours de ces discussions, plusieurs participants se sont portés volontaires pour faire partie des groupes de travail spéciaux et se sont offerts pour soutenir les travaux portant sur des activités spécifiques.

Sauli Rouhinen
Conseiller en matière
d'environnement
Ministère de l'Environnement
et Secrétaire général
Commission nationale du
développement durable
de la Finlande

Alek Ignatow
Directeur exécutif
Division de la politique
des marchés intérieurs
et internationaux
Secteur des minéraux et
des métaux
Ressources naturelles
Canada

le 28 novembre 2000

Forum consultatif sur le développement durable des métaux non ferreux

tenu à Bruxelles (Belgique),
les 28 et 29 septembre 2000

ANNEXE A

Conscients de la nécessité de fixer des objectifs opportuns et réalisables pour chaque aspect du développement durable, les participants au Forum consultatif sur le développement durable des métaux non ferreux recommandent que les activités suivantes fassent l'objet d'un examen :

1. PROGRAMMES DE GÉRANCE

Mettre sur pied des programmes de gérance qui feront la promotion et mettront en évidence la gestion responsable des procédés ainsi que des produits au cours de leur cycle de vie, en partant des travaux d'exploration jusqu'à leur recyclage ou leur élimination définitive. Ces programmes engloberaient ce qui suit :

- les directives, les principes et les codes de pratique internationaux;
- la communication et la coopération constructives entre les divers secteurs de l'industrie en ce qui a trait à la chaîne d'approvisionnement sans négliger les intérêts des parties prenantes;
- la santé et la sécurité des travailleurs;
- les systèmes de gestion de l'environnement;
- l'amélioration des caractéristiques des produits et de leur éco-efficacité;
- le recensement, la promotion et la mise en évidence des meilleures pratiques, y compris la technologie;
- l'élaboration de règlements efficaces et efficaces permettant de conserver la compétitivité et comportant des mesures incitatives, comme la promotion de démarches axées sur les marchés;
- les consultations constructives avec les parties prenantes;
- l'obligation absolue de rendre des comptes et la large diffusion des coûts et des bénéfices sociaux, économiques et environnementaux.

2. CONSULTATION ET PARTICIPATION DES COLLECTIVITÉS

Faciliter une vaste consultation de l'ensemble des collectivités et leur participation dans le processus décisionnel. Ce programme comprendrait ce qui suit :

- une plus vaste représentation des collectivités, la mise en oeuvre de moyens pour s'assurer qu'elles soient bien informées et la mise en valeur de leur potentiel de participation;
- des programmes d'action communautaire;
- l'identification des coûts et des bénéfices à l'échelle régionale et locale;
- la diversification économique durant et après les activités minières;
- la transparence en matière de collecte et de communication des données mettant en cause des parties tierces;
- la communication et la participation hâtives et permanentes des collectivités locales et régionales;
- l'accès au territoire et la possession des terres, y compris les problèmes territoriaux des autochtones;
- la mise au point d'outils et de mécanismes interculturels destinés à la communication et à la participation des collectivités dans le processus décisionnel.

3. PROMOTION DU RECYCLAGE

Accroître les débouchés pour le recyclage des produits métallifères grâce à une série de mesures, notamment :

- faciliter le mouvement transfrontalier des produits métallique et des matériaux métalliques destinés au recyclage, respectueux de l'environnement, y compris le maintien d'un milieu de travail sécuritaire;
- faciliter la mise au point et le transfert des technologies permettant de réduire et de gérer les déchets au cours de la production et (ou) du recyclage, en tenant compte des conséquences à long terme de ces activités sur la santé et l'environnement;
- intégrer le recyclage dans la conception des produits;
- intéresser les fabricants en aval et les consommateurs à la collecte et au recyclage des produits, y compris les sources dispersées;
- surveiller et faire connaître les progrès accomplis en matière de recyclage des métaux, entre autres, une meilleure harmonisation de la collecte des données et l'optimisation des tendances en matière de recyclage des métaux;

- examiner et évaluer les activités réglementaires et non réglementaires liées à l'utilisation et le recyclage des métaux, et concevoir des initiatives pour améliorer les bénéfices et s'attaquer aux obstacles tels que ceux restreignant le choix des matériaux;
- mettre en valeur les avantages économiques, sociaux et environnementaux du recyclage, notamment les économies d'énergie et la création d'emplois;
- faire la différence entre les déchets et les matières recyclables;
- organiser et promouvoir des campagnes et des activités sur toutes les facettes de la récupération et du recyclage des métaux, en particulier dans les régions ne disposant pas actuellement d'infrastructure requise.

4. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Concevoir des programmes pour développer la recherche scientifique et les données crédibles sur les métaux, partager et communiquer l'ensemble de ces renseignements en temps opportun afin de faciliter la prise de décisions des gouvernements, de l'industrie et les autres parties concernées. Ces programmes incluraient ce qui suit :

- l'utilisation de méthodes d'essai et de critères de sélection appropriés et reconnus à l'échelle internationale afin d'évaluer les caractéristiques des risques associés aux métaux et aux composés métalliques, en vue d'évaluer et de classer ces risques, y compris la nécessité de faire la différence entre les métaux, les alliages et les produits chimiques organiques;
- le développement d'une approche internationale multilatérale et d'une participation à l'échelle du pays pour l'élaboration de protocoles sur l'évaluation des risques associés aux métaux;
- la mise au point d'un mécanisme permettant de trouver des réponses aux questions scientifiques litigieuses;
- l'élaboration de méthodes non discriminatoires pour la sélection des matériaux.

5. MÉCANISMES OUVERTS ET TRANSPARENTS POUR L'AMÉLIORATION DE LA COMMUNICATION

Mettre au point des mécanismes ouverts et transparents afin d'améliorer la communication, la consultation et la coopération à l'échelle internationale relativement aux questions à facettes multiples ayant trait aux métaux et au développement durable, en particulier l'équilibre entre les dimensions sociales, économiques et environnementales. Ce programme devrait comprendre ce qui suit :

- la participation de toutes les parties prenantes afin de favoriser le dialogue permanent et d'évaluer et d'aborder la question de la contribution des métaux au développement durable;
- la collecte de l'information sur la prise de décisions en matière de développement durable, notamment la reconnaissance de son importance dans les pays en voie de développement – en se servant des outils disponibles tels que le site Internet du Forum consultatif (www.nfmsd.org);
- l'amélioration de la prise de conscience et de l'interprétation des activités de gestion des risques (par exemple, réglementations, mesures volontaires) influant sur le commerce, la production et l'utilisation des métaux;
- les consultations d'experts et d'autres sources d'expertise afin de faire le tri des problèmes, de recenser les sources d'information et de travailler de concert avec les gouvernements, l'industrie, les collectivités, les médias et toutes les autres parties concernées par des problèmes précis;
- l'amélioration de la prise de conscience et de l'éducation du grand public en ce qui a trait à la contribution de la production, de l'utilisation et du recyclage des métaux non ferreux au bien-être de la société ainsi que les bénéfices qu'en retire celle-ci.

6. ÉLABORATION ET DIFFUSION DE L'INFORMATION DESTINÉE À LA PRISE DE DÉCISIONS

Suivre de près et mesurer les performances, et rédiger des compte rendus sur les facteurs économiques, sociaux et environnementaux et ce, à toutes les étapes du traitement des métaux allant de l'exploration, de l'extraction et de la production aux applications, utilisations ainsi qu'au recyclage et à leur fin de vie. Ce programme inclurait ce qui suit :

- l'identification des besoins d'information tels que les données sur l'acheminement des matériaux et le recyclage;
- l'analyse de la possibilité d'élaborer des indicateurs de développement durable;
- l'identification du public-cible, la reconnaissance de sa capacité à accueillir l'information, la conception des messages appropriés et les moyens de les diffuser;
- l'élaboration de données de base, le suivi rapproché et la mesure des performances.